

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi trente janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Votants : 12

Date de la convocation : 25 janvier 2018

PRESENTS : Daniel Huet, Marie Autret, Christian Hamon, Karine Racapé, Rémi Fontaine, Yann Grandvallet, Claude Jagoury, Marc Leblanc et François Rabillard

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie Lemaux (pouvoir à Marie Autret), Yolande Cheval (pouvoir à Daniel Huet), Yann Yhuel (pouvoir à François Rabillard), Laëtitia Sourget,

Karine Racapé a été nommée secrétaire de séance.

La séance a été publique

CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Questions diverses ajoutées. : L'assainissement à La Tremblais et la fin des travaux aux carrières

Le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité. (mention d'une erreur dans l'avenant à maîtrise d'œuvre le montant à prendre en compte est 69 261.23€ au lieu de 69 261.63€).

M le maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Delphine Pelé pour des raisons personnelles. Il l'a remerciée pour le travail qu'elle a pu effectuer depuis son élection notamment au niveau du groupe ABS, pour sa participation au SIGEP... Delphine Pelé était connue pour son engagement et sa participation active dans les différents débats au sein du CM.

DELIBERATION

2018-01-01 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ([art. L 1612-1](#) du CGCT).

Budget principal de la commune :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 (275 339.03€-62 979.66€) : 212 359.37€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

212 359.37€*25% = 53 089.84€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 000€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Concessions, droits et licences :

- Logiciel informatique : 3 000€ (art. 2051)

Travaux mairie :

Maîtrise d'œuvre : 22 000 € (art. 21318 op 78)

Total : 25 000€

Budget annexe commerce : café

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 221 565.00€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

221 565.00€*25% = 55 391.25€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 50 000€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux et maîtrise d'œuvre : 50 000€ (art.2132)

Total : 50 000€

Factures déjà reçues :

OUVERTURES GACILIENNES : 9062.06€ TTC et 13 282.07€ TTC soit 22 344.06€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Budget principal de la commune :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Concessions, droits et licences :

- Logiciel informatique : 3 000€ (art. 2051)

Travaux mairie :

Maîtrise d'œuvre : 22 000 € (art. 21318 op 78)

Total : 25 000€

Budget annexe commerce : café :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux et maîtrise d'œuvre : 50 000€ (art.2132)

Total : 50 000€

⇒ **Présentation du compte administratif 2017 prévisionnel**

INFORMATIONS DIVERSES

Préparation budget : réalisation de l'analyse prospective par M Schmitt pour définir nos BP 2018 en cours

Mairie : Le DCE en cours
Attente accord permis de construire
Organisation du déménagement : point
Début des travaux prévu début juin

Hameau :

CAO le 17/01/2018 : des demandes complémentaires ont été adressées aux entreprises
Démolition du hangar à prévoir – voir également la réinstallation au camping
Diagnostic archéologique réalisé entre le 16 et 25 avril 2018

CADA : départ d'une famille et arrivée de 7 hommes adultes de nationalité érythréenne le 31 janvier 2018.
Mise en place de cours de français, mise à disposition de la médiathèque...
Un accueil des nouveaux arrivants sera réalisé le 9/02/2018 à 18h30 à la mairie, tous les CM sont invité.e.s.

Café : travaux en cours. Point dans 15 jours sur les travaux qui restent à réaliser par l'association.

Maison SEVEQUE : DP déposée le 22 décembre 2017. Accord de la DP reçu

Repas communal : à fixer un vendredi soir

Calendrier prévisionnel des réunions :

30/01 : Rencontre avec M SCHMITT

12/02 : bureau municipal à 18h

26/02 : conseil municipal à 20h débat d'orientations budgétaires et prise de connaissance de l'étude financière

6/03 : réunion budget avec M SCHMITT à 20h

13/03 : bureau municipal à 18h

26 ou 27/03 : conseil municipal à 20h vote budgets

Informations et questions diverses

Assainissement à La Tremblais : confirmation que les travaux d'assainissement de la tremblais coûtaient trop chers.

Fin des travaux au lotissement Les Charrières : reste une mise à niveau d'un regard et un tabouret à dégager.

Zone limitation à 20 kms/h pas retenue. A voir par la suite si nécessaire, après les travaux sur les nouvelles habitations éventuellement prévoir le passage de la balayeuse.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire, lève la séance à 21h30.